



N°2023_05_41

Envoyé en préfecture le 01/06/2023
Reçu en préfecture le 01/06/2023
Publié le
ID : 044-214401564-20230531-2023_05_41-DE



Décision du Maire

Prise en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet : Espace de Vie Sociale – Demande d'aide financière auprès du Département de Loire-Atlantique

Le Maire de la commune de Corcoué-sur-Logne,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020_05_29 en date du 25 mai 2020 par laquelle le conseil municipal de Corcoué-sur-Logne a délégué à M. le Maire, pour la durée du mandat, le pouvoir de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

Vu le projet d'Animation de la Vie Sociale ;

Vu le montant des travaux estimés à 69 110 € ;

DÉCIDE

Article 1 : De demander une aide financière d'un montant de 2 000 € au Département de Loire Atlantique au titre de l'appel à projets « Agir pour bien Vieillir » dans le cadre du projet de l'Animation de la Vie Sociale à Corcoué sur Logne.

Article 2 : Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant HT En €	Financeur	Montant En €	Taux En %
Achats	4 430	Participation des bénéficiaires	140	0.20
Services extérieurs	1 040	CARSAT	2300	3.32
Autres services extérieurs	6 920	MSA	2300	3.32
Charges du personnel	44 760	CAF	23 300	33.70
Autres charges de gestion courante	3 300	Commune	23 670	34.25
Contribution volontaire	8 300	Communauté de communes	400	0.57
		Bibliothèque	100	0.14
		CAF REAAP	6 600	9.54
		Département de Loire Atlantique	2 000	2.89
		Contribution volontaire	8 300	
TOTAL	69 110	TOTAL	69 110	100

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Préfet de Loire-Atlantique et publiée sur le site internet de la collectivité.

Le 31 mai 2023,

Claude NAUD, Maire,

